

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

Adoption du compte rendu de la séance du 3 décembre 2020

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE
MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX,
Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN,
M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN,
Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Conseil d'Administration

Compte rendu de la séance du jeudi 3 décembre 2020 à 14h

Aujourd'hui jeudi 3 décembre 2020 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Rachel HELVADJIAN
MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Radouane JABER, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX,

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, M. Mathieu HAZOUARD par M. Baptiste MAURIN, M. Thierry LAHONTAA par M. Cyriaque MONIEZ, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Olivier CAZAUX,

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

Mme Catherine FABRE, Mme Marie Claude NOËL, M. Stéphane GOMOT, M. Nicolas PEREIRA, M. Pierre HURMIC,

Monsieur Baptiste Maurin, Président, remercie les présents, sur site et en visio pour respecter les conditions sanitaires. Il souligne que l'équipe de l'ebabx a été, et est exemplaire dans la mise en place et le suivi des consignes sanitaires qui ont permis et permettent encore des accueils et des enseignements dans le strict respect des consignes sanitaires.

Il accueille les nouveaux administrateurs ; cette instance est un lieu de dialogue et souhaite que le travail se déroule dans les meilleures conditions possibles. Il regrette cependant l'absence de représentation étudiante due à un manque de candidatures expliqué en partie par la période, les « anciens » n'ont pas envie de continuer et les nouveaux n'ont pas saisi l'intérêt. C'est dommage. 2 délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour : la D29, qui découle directement du débat d'orientation budgétaire à venir, qui propose d'acter un virement de 50 000 € de l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement. Et la D30 : une décision modificative du budget 2020 qui propose des virements au sein de la section de fonctionnement.

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Adoption du compte rendu du CA du 9 septembre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Point d'actualité du Directeur

L'école a mis en place un protocole de rentrée qui s'est transformé au 2^{ème} confinement. Le choix a été fait de jouer sérieusement entre les recommandations nationales, les mesures sanitaires et la place spécifique d'une école d'art dans l'enseignement supérieur, culture et activités de formation. Les décisions se sont appuyées sur ces 3 assises.

Pendant ce 2^{ème} confinement, il est possible pour les étudiants de venir dans l'école, dans leur atelier de travail et/ou les ateliers de production, avec une obligation préalable de prise de rdv. Un outil a été développé pour cela : il permet de savoir qui doit venir, qui peut venir, qui vient, qui n'est pas là. Les autres enseignements se font à distance. Progressivement l'hybridation va se poursuivre : en distance quand c'est possible et sur site avec les enseignants autour des pratiques étudiantes. Nous avons été attentifs à ne pas créer d'iniquité entre étudiants / enseignants / sur place / ou pas. Avec un objectif : ne pas priver de venir ceux qui le peuvent et le veulent.

Monsieur Pasqualini fait part de sa position, il est choqué, abasourdi devant la manière dont le gouvernement traite l'enseignement supérieur : une forme de mépris affiché en mettant en tout bout de course le retour de l'enseignement supérieur alors que beaucoup d'activités moins sécurisées ont été ré-ouvertes. Cela montre la place de la culture et de l'éducation dans la société actuelle.

Pour la suite, pour ne pas rester suspendus aux annonces, on jouera au maximum de notre spécificité culturelle. Si on ne peut pas faire autrement, on attendra le retour des vacances d'hiver. D'ici là, nous enclenchons un retour progressif, avec le respect des jauges et des conditions sanitaires. Ces choix seront posés en CT par les représentants. Le but est de reprendre sur un rythme cohérent, pour éviter les aller-retours des étudiants et éviter ce qui s'est passé pour le 2^{ème} confinement : beaucoup sont rentrés chez leurs parents sans attendre les mises en œuvre pratiques. L'année sera faite d'intermittences, il faut garder le meilleur de ce qui a été fait jusqu'à présent dans les enseignements à distance, les rdv visios sont tenus et efficaces et les rdv étudiants dans les ateliers techniques, respectueux des techniciens et des espaces réservés. Ça se déroule plutôt bien, avec une marge pour l'accueil de davantage d'étudiants.

Par ailleurs, les équipes administratives et directions mettent la touche finale au dossier d'accréditation pour les 4 ans à venir. Il s'agit de le rendre le plus intelligent et le plus intelligible possible pour remplir le livret de l'étudiant pour les années à venir.

Monsieur Baptiste Maurin confirme que ces 2 années scolaires ont été fortement impactées par la crise. Les pratiques culturelles sont un vrai sujet dans ce contexte avec la délimitation des pratiques artistiques soumises à exception.

Présentation du rapport d'activité de l'année 2019-2020

Il existe actuellement en version web, et pendant la séance, nous allons pointer quelques endroits à parcourir. C'est un bilan chiffré qui touche l'ensemble des activités de l'année dernière : du 1^{er} octobre 2019 à fin juillet 2020. Il est traditionnellement présenté aux administrateurs au conseil d'automne.

Il y a une grande diversité de chapitres nourris depuis 6 ans sur le même format, avec les mêmes indicateurs, ce qui produit des archives fiables, qui peuvent à leur tour nourrir des dossiers, statistiques, et qui sont actuellement notre principale ressource chiffrée pour le dossier d'accréditation en cours.

Enseignement supérieur, recherche, professionnalisation, activités pédagogiques et culturelles, réseaux et partenaires, partenariats, actions et partenariats internationaux, cours publics, communication et ressources.

Dans ce dernier chapitre sont publiées les informations relatives aux instances, dont le présent conseil d'administration.

Une édition papier sera réalisée en début d'année 2021.

Le confinement a bouleversé l'année, les étudiants et les enseignements, et particulièrement les étudiants étrangers venus pour plusieurs mois à l'école. Difficile pour eux de rester ou de rentrer, avec des problèmes économiques qui se sont ajoutés. Ils sont de provenance très diverse, avec toujours un fort taux d'Asie (Chine, Corée du Sud).

Dans le chapitre professionnalisation sont détaillés les stages réalisés par les étudiants, en cycle 1 et 2, avec une grande variété d'activité, de lieux. Ces stages sont valorisés dans le dossier étudiant et leur cursus.

Beaucoup de visuels sont publiés : ce sont ceux insérés dans nos supports, les publicités, les projets, les galeries. Cette année suspendue à la mi-mars a néanmoins produit des expositions, des restitutions, des tournages, des projections, et a invité des artistes, notamment dans le cadre de la préparation des diplômes à distance. Une année perturbée, certes, mais riche. Les publications de l'école, ses éditions, issues de travaux, projets, workshops collectifs et mémoires d'étudiants sont les points forts de l'ebabx.

L'ebabx appartient à la grande région et dans ce cadre est le siège social, l'animateur et un grand contributeur d'énergie du réseau Grand 8 qui réalise un travail constant : l'information, la sensibilisation des lycées, une réflexion commune sur l'offre de formation continue, le post-master. Merci au soutien et à la subvention de l'état / DRAC qui a permis que le G8 existe.

Le chapitre international, avec les partenariats, les contenus, les visites prospectives, la diversité des horizons et des échanges et la richesse des échanges du programme Erasmus. Une carte permet de repérer les zones de conventions et d'échanges privilégiées.

La revue de presse, avec des articles en nombre, et une diversité de média.

Depuis cette rentrée, tous les rapports d'activité sont publiés sur le site Internet, les nouveaux élus sont invités à les consulter pour constater leur évolution.

Monsieur Bertrand Fleury revient sur l'intervention du Directeur et demande s'il y a eu des remarques de la part des étudiants pour améliorer la méthodologie et augmenter leur présence (à distance et sur site) et leurs rapports avec les enseignants à distance. Et si oui, lesquelles.

Monsieur Dominique Pasqualini répond qu'il n'y a pas eu de demandes spécifiques. Les situations ont provoqué une frustration globale générale mais l'ebabx a été plutôt en avance sur les décisions par rapport à d'autres écoles. En réunion Master, ce jeudi matin, ont été évoquées quelques situations d'étudiants en difficulté. Pour tout le monde la situation est difficile, et elle l'est encore plus pour des étudiants déjà fragilisés. Le bâtiment a une capacité d'accueil importante, il faut en profiter, même si les situations de travail en commun font défaut.

Monsieur Bertrand Fleury ajoute qu'il y a eu un impact psychologique pour les étudiants, notamment les étrangers isolés ; est-ce que l'école a pris des mesures particulières ? Quid de la solidarité entre étudiants ?

Monsieur Dominique Pasqualini répond que ces situations sont identifiées et suivies par la coordination des études. La réunion Master a passé en revue chacun des étudiants pour une action éventuelle à suivre. Pour les étudiants arrivés en cours de cursus, c'est difficile. Mais cela n'empêche pas leurs travaux d'avancer, ils sont assez autonomes.

Monsieur Bertrand Fleury demande si les écoles, qui partagent les mêmes problématiques et contraintes, échangent à ce sujet, notamment au sein du G8.

Monsieur Hervé Alexandre confirme que ces échanges sont permanents. Le séminaire d'automne de l'ANdEA démarre lundi 7 décembre, et va se dérouler à distance sur 2 semaines. Ces sujets seront au cœur des échanges.

Monsieur Cyriaque Moniez ajoute que la trentaine d'étudiants qu'il suit en 1^{er} cycle vivent plutôt bien ce confinement par rapport au précédent. Ils peuvent venir sur site, dans leur atelier, produire accompagnés par un technicien. Et les enseignants peuvent venir aussi dans le cadre du suivi individuel : les 2 modes d'enseignement s'articulent bien.

Evidemment, pour une étudiante argentine par exemple, c'est plus simple de visu.

Ce fonctionnement est complémentaire : si on peut continuer de cette façon, au moins, quand ils se croisent à l'école, on sait qu'ils respectent le cadre sanitaire. La majorité des étudiants de 1^{ère} année sont autonomes, mais nous sommes attentifs aux fragilités : globalement, ils ont maintenu leur activité, voire même une suractivité pour certains.

Madame Catherine Gilloire précise que les enseignants avaient demandé à venir sur site aussi, et que leur demande a été prise en compte. Les enseignants remercient les équipes et la direction de faire le maximum pour les étudiants, qui ne mesurent pas toujours la chance qu'ils ont de pouvoir travailler dans ces conditions. Les frustrations et manques sont là mais l'enseignement s'adapte et fait émerger des choses qui n'auraient pas existé.

Débat d'Orientations Budgétaires 2021 – DOB 2021

Monsieur Baptiste Maurin expose qu'il s'agit de débattre des grandes orientations pour l'année à venir. Cette année 2020, si particulière, a eu des incidences budgétaires et financières.

Une trajectoire financière à rectifier avec la Région pour garantir les engagements pris qui auraient permis une situation financière plus stable. Des rdvs sont pris avec Mathieu Hazouard et Nathalie Lanzi.

Des dépenses en plus, notamment l'aide directe aux étudiants, et des dépenses en moins.

2020 sera un exercice budgétaire déficitaire, compensé par les excédents reportés des années précédentes.

Monsieur Hervé Alexandre précise que le **prévisionnel réalisé 2020** est la situation arrêtée fin novembre.

2 axes principaux ont structuré le budget cette année : les dossiers structurants qui se sont poursuivis, et les mesures relatives à la crise sanitaire.

Le résultat actuellement envisagé est un déficit de l'ordre de 65 000 € en fonctionnement.

Avec des recettes non réalisées : la dotation complémentaire de la Région, les droits d'inscription des cours publics pas encaissés car suspendus. Pour rappel les droits d'inscription de l'année scolaire 20/21 sont budgétisés en recettes en 2020. Pour cette année donc, aucune recette réalisée ; et en 2021, une recette supplémentaire.

Ce qui fait un delta de -30 000 € car les charges sont maintenues.

Les bilans financiers : compte administratif et compte de gestion seront présentés au conseil d'administration début mars.

La base de travail pour le budget 2021 est axée sur la poursuite du projet immobilier, inscrit sur le prochain contrat de plan Etat Région ; le dossier d'accréditation dont les travaux vont se poursuivre ; l'engagement des contributeurs et la refonte des statuts. Il est construit avec prudence en maximisant les dépenses, notamment les ressources RH qui conditionnent la bonne tenue de nos programmes.

Il est proposé de maintenir les montants des droits d'inscription, soit 4 années au même niveau : c'est un signe fort de soutien aux étudiants. Les droits d'inscription à l'ebabx étaient déjà dans la fourchette basse par rapport aux autres écoles ; elles sont maintenant au plancher.

A noter ensuite, la recette exceptionnelle des droits d'inscription aux cours publics 20/21 déjà évoquée ; la poursuite de l'évolution des contributions de l'Etat et de la Ville ; celle de la Région ; les recettes connues consolidées des divers partenariats. Et enfin, sous réserve de l'engagement des financeurs publics -notamment la Région- via une convention d'objectifs et de moyens, la reprise de l'excédent d'investissement à hauteur de 50 000 € vers la section de fonctionnement. Cette mesure est exceptionnelle, objet d'une délibération à suivre, et travaillée avec Madame l'administratrice des finances publiques, que nous remercions pour cette collaboration et sa présence aujourd'hui.

Monsieur Cyriaque Moniez demande si cela est réaliste dans la mesure où la Région s'engage d'habitude sur des projets.

Monsieur Hervé Alexandre répond que dans le cadre de l'EPCC, la Région est membre fondateur et s'engage à ce titre sur le fonctionnement. Cela n'exclut pas des participations sur projets

L'école soutiendra les associations de l'école, Café pompier, Alumni et fondation Bernar Tapit, comme elle l'a fait pour le Café jusqu'à présent.

Les recettes et dépenses conduisent à un **budget de fonctionnement** d'un montant prévisionnel de 4 281 504 €.

Dans le détail, en recettes, l'Etat augmente effectivement sa dotation de fonctionnement de 10000 €, mais diminue des crédits de recherches (appel à projets arrivés à échéance). La Région n'a pas versé les 25000 € complémentaires prévus, ils seront titrés en fin d'année ; pour 2021, la dotation de base et la dotation complémentaire sont inscrites (115000 + 25000€). La Ville de Bordeaux maintient ses dotations, augmentées de 35000€ + un soutien aux CHAAP, au même titre que l'Etat, projet conduit avec le collège Aliénor.

La reprise sur l'excédent est possible sans amputer nos capacités d'investissement, car nous bénéficions d'un report important.

La section **d'investissement**, avec la dotation de la Ville de Bordeaux (60 000€) ; une dotation spécifique de l'Etat liée à des crédits du plan de relance pour la digitalisation des enseignements ; et notre autofinancement, mécaniquement lié aux amortissements.

Monsieur Bertrand Fleury confirme cette dotation exceptionnelle ; le montant précis sera communiqué dès que sera clarifiée la répartition de la dotation globale. Actuellement il serait de 16 000 € par école, alors que l'ebabx a sollicité et justifié 30 000 €.

Monsieur Hervé Alexandre précise qu'il s'agit d'un plan très important pour l'école qui est en train de mettre en place techniquement et financièrement son autonomie informatique.

Les dépenses d'investissement sont données à titre indicatif car elles nécessitent d'être affinées et priorisées selon les conditions de digitalisation des enseignements, services et matériels nécessaires ; le développement et le renouvellement des équipements des ateliers.

Les recettes sont solides ; en dépenses il s'agira de vérifier les opportunités et disponibilités.

Madame Patricia Oudin rappelle que les crédits de fonctionnement de la région sont insuffisants pour la formation/enseignement supérieur, d'où les engagements non tenus. En revanche, l'inscription du programme immobilier au plan Etat Région est confirmée.

Monsieur Baptiste Maurin confirme qu'il a relancé un dialogue avec les élus de la Région pour un nécessaire débat politique.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 4 mars à 14h ; les votes du BP, du CA et du CDG seront proposés, avec des chiffres et des engagements consolidés qui confirmeront les orientations de ce jour.

Délibération portant modification des montants et calendrier de règlement des droits d'inscription aux cours publics de l'ebabx pour l'année scolaire 2020/2021

Délibération D.20-2020

Monsieur Baptiste Maurin expose qu'il s'agit de revoir le montant et le calendrier des droits d'inscription des cours publics au regard de la suspension actuelle.

Monsieur Hervé Alexandre confirme que les cours devraient reprendre début janvier, soit 2 trimestres d'activité réelle, et donc 2 trimestres facturés, avec un prélèvement en 2 fois, le 1^{er} février et le 1^{er} avril. Les tarifs ont été proratisés. Les élèves sont actuellement rappelés pour confirmer leur inscription et compléter les cours éventuellement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant adoption des divers droits d'inscription à l'ebabx pour les concours d'admission 2021 et l'année universitaire 2021/2022

Délibération D.21-2020

Monsieur Baptiste Maurin expose qu'il est proposé de voter les mêmes tarifs, pour tous les publics, avec les mêmes modalités de paiement.

Monsieur Hervé Alexandre précise que cette délibération est en général adoptée au moment du vote du budget. Mais le calendrier habituel est bousculé et les inscriptions débutent dès janvier : il est donc nécessaire d'adopter les tarifs lors de la présente séance.

Monsieur Baptiste Maurin ajoute que sans polémique aucune, le conseil d'administration devra se poser la question du niveau des droits d'inscription. Une actualisation de ceux en vigueur dans les autres écoles d'art doit être réalisée pour comparer et décider si ceux de l'ebabx doivent évoluer ou non. En toute transparence vis-à-vis du Conseil et avec la Direction. Le maintien des tarifs depuis 4 ans est un geste qu'il faut souligner.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption et mise en œuvre du RIFSEEP des agents de l'ebabx

Délibération D.22-2020

Monsieur Hervé Alexandre précise que les 5 délibérations à suivre ont été soumises au Comité Technique : les représentants du personnel et de la collectivité ont émis un avis favorable.

Monsieur Baptiste Maurin propose un vote groupé pour ces textes.

Monsieur Hervé Alexandre expose que la présente délibération reprend l'existant et ajoute les cadres d'emploi nouvellement concernés. Ceux pour lesquels un texte est encore attendu sont en couleur dans la délibération. Aucun changement pour les agents : le régime indemnitaire ancien est transposé dans le nouveau cadre

Décision portant adoption des modalités d'indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires aux agents de l'ebabx

Délibération D.23-2020

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'écrire et d'asseoir juridiquement nos pratiques. Les heures supplémentaires sont récupérées. Seuls celles réalisées par les agents dans des situations et événements exceptionnels peuvent être payées et/ou récupérées, au choix des agents.

Décision portant attribution des médailles du travail et modalités de versement de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale des agents de l'ebabx**Délibération D.24-2020**

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit également de confirmer nos pratiques concernant l'attribution des médailles du travail des agents de l'ebabx.

Délibération portant modification du tableau des effectifs**Délibération D.25-2020**

Monsieur Hervé Alexandre expose que la modification du tableau des effectifs présentée porte sur sa mise à jour au regard de l'évolution des effectifs au 1^{er} novembre 2020, tenant compte des départs à la retraite et recrutements réalisés pour la rentrée.

Décision portant modification de l'organigramme de l'ebabx**Délibération D.26-2020**

Monsieur Hervé Alexandre expose que la modification de l'organigramme porte sur sa mise à jour au regard de modifications d'organisations hiérarchiques, et lisibilité des modes d'organisation efficaces au quotidien dans la réalité de nos pratiques.

Les délibérations D.22-2020, D.23-2020, D.24-2020, D.25-2020 et D.26-2020 sont adoptées à l'unanimité

Décision portant autorisation de signature du contrat d'assurance pour la couverture du risque incapacités de travail du personnel avec la CNP**Délibération D.27-2020**

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une délibération autorisant le Président à signer le contrat d'assurance statutaire avec la CNP et le contrat de gestion avec le CDG.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant extension des attributions de la commission d'attribution des bourses de mobilités internationales aux étudiants de l'ebabx sur critères sociaux**Délibération D.28-2020**

Monsieur Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une délibération très concrète par rapport aux aides directes apportées aux étudiants. En février dernier, une délibération a été adoptée créant une commission d'attribution de bourses et aides pour des mobilités internationales des étudiants boursiers.

Pendant les confinements et entre les deux, des situations particulières ont été traitées. Il s'agit là de prévoir et de cadrer, par délibération, tous les cas qui peuvent se présenter et permettre à ladite commission d'attribuer des aides aux étudiants boursiers, et non boursiers en 4^{ème} année car la mobilité y est obligatoire. Elle peut être très coûteuse en fonction de la destination choisie et la situation sociale très diverse.

Madame Rachel Helvadjian précise que les étudiants de l'ebabx bénéficient d'autres dispositifs d'aide, la Région, Erasmus, qui ne sont pas cumulables. Avec l'aide directe apportée par l'école, tous les cas devraient être couverts.

Délibération adoptée à l'unanimité

Texte ajouté en séance

Délibération portant autorisation d'une reprise d'excédent d'investissement

Délibération D.29-2020

Monsieur Baptiste Maurin expose qu'il s'agit du texte déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Hervé Alexandre confirme qu'il est proposé de reprendre sur le budget 2021, un excédent d'investissement à hauteur de 50 000 € en section de fonctionnement. Cette décision financière est conditionnée par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec nos contributeurs publics : Ville, Etat, Région.

Ce texte a été rédigé avec la DGFIP.

Délibération adoptée à l'unanimité

Texte ajouté en séance

Délibération portant décision modificative 3-DM3 du budget 2020

Délibération D.30-2020

Monsieur Hervé Alexandre expose que les prix de certains abonnements logiciels, la suite Adobe en l'occurrence, sont élevés et en augmentation, et ce, malgré les tarifs éducation et négociés dans le cadre d'un groupement d'achats. Il convient donc de procéder à un virement intra section de fonctionnement, sur la ligne budgétaire concernée pour activer les licences en cours.

Monsieur Dominique Pasqualini ajoute qu'une réflexion est amorcée au sein de l'équipe enseignante et dans toutes les écoles d'art pour remplacer ces logiciels qui nous font subir leur monopole. En particulier, Adobe par la ligne Phantom, beaucoup moins chère et moins contraignante avec leur mise à jour. Elle pourra aussi être partagée avec les étudiants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Radouane-Cyrille Jaber souhaite mettre à un prochain ordre du jour la question des modalités d'inscription des personnes âgées de + de 28 ans, aujourd'hui exclues du dispositif enseignement supérieur. Et permettre ainsi les formations diplômantes pour adultes qui ne sont pas possibles actuellement à l'école de Bordeaux.

Monsieur Dominique Pasqualini répond que l'école a hérité de cette situation : les cours publics se déroulaient sur un cursus de 3 ans, sans diplôme. Les cours publics ont évolué, et l'école conduit actuellement une réflexion sur la formation continue. L'école n'est pas opposée à une extension de

l'âge, pour une mixité d'âges dans la même promotion, tout en étant prudents car ça peut poser des questions aux enseignants et étudiants.

Monsieur Baptiste Maurin souhaite que soit engagée cette réflexion avec des pistes à présenter au prochain conseil d'administration, et intégrée dans les projets actuellement en construction.

Monsieur Hervé Alexandre confirme que cette question de la formation continue des adultes, l'apprentissage, et les formations certifiantes sont des sujets partagés par toutes les écoles. Ils sont d'ailleurs à l'ordre du jour d'un atelier du séminaire d'automne de l'ANdEA. L'âge maximum d'entrée en 1^{ère} année est posé par décret, il faut trouver d'autres pistes que celle de l'enseignement supérieur classique, c'est une obligation des établissements.

Monsieur Radouane-Cyrille Jaber confirme que c'est une demande des professionnels pour valoriser, certifier et faire reconnaître leurs compétences.

Monsieur Baptiste Maurin confirme que cette question doit être posée et débattue pour des perspectives à terme.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15H40

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 01-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

**Délibération D.01-2021 portant adoption du compte de gestion 2020
de l'EPCC- ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les comptes remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

Vu le Compte de Gestion 2020 remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2020 et les dépenses et recettes au 31 décembre 2020 ;

Vu le détail des opérations de fin d'exercice 2020 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

Considérant que la comptabilité de l'Administratrice des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Madame Danielle Molia pour l'exercice 2020 (document joint en annexe).

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 02-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.02-2021 portant adoption du compte administratif 2020 de l'EPCC- ebabx - école supérieure des beaux-arts de Bordeaux

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des règles de la comptabilité publique M14 et à la suite de l'arrêté des comptes 2020, aux bilans et affectations réglementaires, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif de l'exercice budgétaire 2020 de notre établissement sous la forme synthétique ci-dessous, la version complète réglementaire étant jointe en annexe.

Les écritures comptables et résultats budgétaires sont en concordance avec ceux du Comptable du Trésor (délibération D.01-2021 précédente).

Le tableau ci-dessous fait état du résultat brut de l'exercice 2020, à savoir les recettes et dépenses réalisées sur l'année, sans reprise des résultats de l'exercice antérieur.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020			
	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT BRUT
section de fonctionnement	4 025 659,17	4 090 103,74	-64 444,57 €
section d'investissement	298 239,16	77 645,77	220 593,39 €
soit un résultat brut pour l'exercice 2020			156 148,82

Pour rappel, le compte administratif 2019 faisait état d'un résultat brut de 136 618,73 €

Pour 2020 : le résultat brut global est d'un montant de 156 148.82 € ; qu'il convient de détailler.

En **fonctionnement**, après la prise en charge des obligations d'autofinancement (charges d'amortissement d'un montant de 87 239.16 €), le résultat fait état d'un déficit de 64 444.57 €.

Il est dû en grande partie aux recettes des cours publics non perçues pour l'année 2020-21.

En effet, comme évoqué largement lors du Débat d'Orientations Budgétaires, compte-tenu du contexte sanitaire et du fait que le public des élèves s'est largement renouvelé, il a été décidé de ne pas initier de cours à distance durant le premier trimestre, d'où un manque à gagner d'environ 90000€. Les dépenses non réalisées du fait de l'activité limitée de l'école et malgré celles supplémentaires liées aux obligations sanitaires ont permis d'amortir ce déficit.

En revanche, en **investissement**, après comptabilisation des restes à réaliser 2020 (dépenses engagées en 2020 qu'il faudra régler en 21), l'excédent est conséquent : 220 593.39 €.

Il s'explique par le fait que le contexte sanitaire n'a pas permis de travailler sur le renouvellement global du matériel en obsolescence ; beaucoup des dépenses réalisées sont liées au développement du travail à distance.

Et par ailleurs, en recettes, la ville de Bordeaux, a versé en 2020 les recettes cumulées de 2019 et 2020.

Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes prévues et réalisées au titre de l'exercice 2020, chapitre par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

fonctionnement							
dépenses		BP+DM2020	Réalisé 2020	recettes		BP+DM2020	Réalisé 2020
011	charges à caractère général	428 471,85	367 437,68	c/6419	cdg33 et autres rembt de frais	5 000,00	27 256,97
012	MS permanents	3 620 000,00	3 559 217,63	c/74748	subvention équilibre ville	3 212 000,00	3 148 900,00
c/65	dont logiciels et subvention café pomp	16 000,00	17 298,67	c/7067	droits d'inscription	200 000,00	118 984,00
c/66	pertes de change	220,00	150,01	c/70878	remboursements divers	44 916,00	36 054,07
c/67	bourses / charges exceptionnelles	590 554,48	58 760,59	c/7388	taxe apprentissage	0,00	2 456,57
c/6811	amortissements	88 328,15	87 239,16	c/7472	Région	140 000,00	115 000,00
				c/74718	Etat	479 004,00	508 888,00
				c/7477	fonds européens	17 000,00	15 688,80
				c/74758	métropole	50 000,00	50 000,00
				c/7588	arrondis PAS	0,00	1,96
				c/7718	produits de gestion courante (régul 2019)	0,00	2 428,80
total		4 743 574,48	4 090 103,74			4 147 920,00	4 025 659,17

résultat BRUT fonctionnement = recettes réalisées - dépenses réalisées =

-64 444,57

En dépenses :

Chapitre 11 : Les dépenses incompressibles et structurelles (révision des contrats d'assurance, affranchissement, téléphone, contrats de maintenance) sont restées stables car non liées à l'activité pédagogique et/ou artistique de l'établissement.

Celles relatives aux ateliers, invités, déplacements ont été évidemment inférieures aux prévisions : conséquence attendue du premier confinement et des limitations des mobilités. Enfin, les dépenses non prévues, liées à la situation sanitaire, ont été prises en charge sur le budget (produits entretiens / masques / petit matériel, abonnements liés au travail à distance.).

Chapitre 12 : Les dépenses des charges de personnel ont été conformes à celles prévues en BP : les augmentations en charges (entretien / invités diplômés à distance) ayant été compensées par les « économies » réalisées pendant la fermeture complète de l'école en mars/avril. Il est à noter que l'établissement a maintenu les rémunérations des invités pour lesquels les engagements avaient été pris avant le 16 mars.

C/67 : charges exceptionnelles, bourses d'aide au diplôme, bourse Erasmus et remboursements divers. Compte fortement impacté par la situation sanitaire : des bourses exceptionnelles ont été versées aux étudiants de 3^e et 5^e années et aux étrangers en difficulté. Malgré le contexte, à depuis la rentrée d'octobre, des solutions alternatives ont été trouvées pour la mobilité des étudiants : en conséquence, l'aide correspondante leur a été versée.

C'est sur ce compte qu'est imputé le report des exercices précédents de fonctionnement.

En recettes :

C/7067 : recette inférieure aux prévisions au regard de l'arrêt des activités des cours publics.

C/70878 : recette inférieure aux prévisions car proportionnelle aux projets et avances qui peuvent être réalisées par l'école (ex. la convention avec la ville de Floirac pour les cours publics ; participation des étudiants aux voyages, remboursement d'assurance, partenariats du Pavillon).

C/7388 : taxe d'apprentissage : malgré le contexte, des entreprises ont maintenu leur versement à l'école à la suite de la campagne qui a été menée par l'équipe de l'ebabx.

C/74 : les dotations de la Métropole et de l'Etat sont conformes à leurs engagements.

Les dotations 2019 et 2020 de la Ville de Bordeaux ont été définies dans ses délibérations D.2018/504 et D.2019/524. Elles mentionnent les compensations liées à l'autonomisation des systèmes informatiques (42000 €/an), mais pas les évolutions de contribution statutaire qui sont de +35000€ pour 2019 et +70000€ pour 2020, telles qu'adoptées aux CA de l'ebabx (D.28-2018 et D.28-2019). La délibération de la Ville D-220/239 qui porte sur l'investissement a donné lieu à une convention d'application qui rappelle pourtant dans son objet cette évolution de dotation pour 2019. Au bilan, l'autonomisation des SI et donc transferts des charges effectives pour l'ebabx ne seront opérationnels qu'en 2021 = l'ebabx « doit » donc 42.000€ + 42.000 € = 84.000 € à la ville de Bordeaux. Par ailleurs, la dotation de fonctionnement de la ville de Bordeaux n'a pas progressé = la ville « doit » donc 35.000€ + 70.000 € = 105.000 € à l'ebabx.

Soit un bilan de la réalité des dotations de 21.000 € de contributions non versées par la Ville à l'ebabx par rapport aux engagements du BP2020.

La délibération D.28-2019 prévoit une dotation de la Région à hauteur de 140 000 €. La dotation de la Région confirmée pendant la phase de confinement porte sur 115 000 €.

Soit un bilan de 25 000 € de contributions non versées par la Région à l'ebabx.

investissement :

en recettes, cumul des dotations de la Ville au titre des années 2019 et 2020 et autofinancement lié à l'amortissement.

En dépenses, celles liées au télétravail à distance sont restées limitées et n'ont pas compensé celles non réalisées au regard de la situation sanitaire.

investissement							
dépenses		BP+DM2020	Réalisé 2020	recettes		BP+DM2020	Réalisé 2020
c/2031	études	6 000,00	0,00	c/040	opérations amortissement	100 298,00	87 239,16
c/2051	concessions et droits similaires	49 628,15	24 600,00	c/13248	subvention ville 2019	60 000,00	60 000,00
c/2181	agencements divers	40 000,00	0,00	C/13248	Ville pour informatique	91 000,00	91 000,00
c/2183	matériel informatique	70 000,00	14 953,28	C/13248	subvention ville 2020		60 000,00
c/2184	meublier	30 384,18	2 410,78				
c/2188	autres matériels	110 000,00	35 681,71				
total investissement		306 012,33	77 645,77			251 298,00	298 239,16

résultat BRUT investissement = recettes réalisées - dépenses réalisées

220 593,39

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés de l'exercice 2020, résultats qui sont repris au vote du BP2021, objet de la délibération D.04-2021 à suivre.

	recettes		dépenses		solde à reporter sur 2021
	recettes exercice 2020	reports exercice 2019	dépenses exercice 2020	dépenses rattachées à reporter sur 2021	
section fonctionnement	4 025 659,17	595 654,48	4 090 103,74		531 209,91
section investissement	298 239,16	157 684,18	77 645,77	64 915,57	313 362,00
résultat cumulé					844 571,91

Le résultat cumulé en section de fonctionnement présente un solde positif d'un montant de 531 209.91 € et représente notre capacité d'autofinancement pour 2021 et les années suivantes.

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 313 362.00 €. Il sera affecté en ressources pour les investissements à venir. L'année 2021 verra de nombreuses dépenses en investissement pour rattraper le retard pris cette année et poursuivre sur différents

chantiers : autonomisation des systèmes informatiques, équipement des ateliers 3D et fer ; développement du parc informatique de prêt ; renouvellement des outils informatiques obsolètes.

Malgré un contexte compliqué, le compte administratif 2020 reflète une nouvelle fois la grande attention portée toute l'année sur les dépenses de fonctionnement qu'elles soient structurelles ou pédagogiques grâce à la dynamique poursuivie par toutes les équipes y compris avec le soutien accordé aux étudiants en situation de particulière vulnérabilité et fragilité.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce compte administratif 2020.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 03-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.03-2021 portant provisions pour créances douteuses

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Parmi les principes généraux de comptabilité, celui de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, des provisions destinées à couvrir les risques que l'activité de l'ebabx rend probables.

En fin d'année budgétaire, l'ebabx émet des titres de recettes pour les droits d'inscription ou soldes de droits d'inscription non payés par les étudiants et les élèves des cours publics. Le montant total de ces titres reste modeste, les étudiants ou élèves réglant très majoritairement leurs droits d'inscription dans les délais auprès des régies de recettes de l'école.

Néanmoins, au final, les difficultés rencontrées pour recouvrer ces sommes sont réelles. Pour couvrir ce risque, il est proposé de provisionner de principe, a minima, les créances selon la méthode suivante :

- créances de l'année n-1, provision à hauteur de 25% ;
- créances de l'année n-2, provision à hauteur de 50% ;
- créances antérieures, provision à hauteur de 100%.

Selon ce principe, il convient d'inscrire au BP 2021 les provisions suivantes :

- 222 € pour les créances de l'année 2019 (25% des 887€ restant dû) ;
- 288 € pour les créances de l'année 2018 (50% des 575 € restant dû) ;
- soit un montant total de 510 €.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'adopter ce principe de provisionnement des créances douteuses ;
- d'inscrire au budget 2021, 510€ sur le compte 6817 prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 04-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération n°D.04-2021 portant adoption du budget primitif 2021
--

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2021 s'inscrit pour son élaboration dans la suite du débat d'orientations budgétaires DOB 2021 qui s'est tenu lors du CA du 3 décembre 2020. A ces éléments s'ajoutent la reprise des résultats 2020 tels qu'adoptés dans la délibération D.02-2021 adoptant le compte administratif.

Par ailleurs depuis le début d'année 2021 des travaux ont été menés avec les contributeurs publics de l'ebabx membres fondateurs de l'EPCC – Ville/Etat/Région – pour reposer les termes de leur contribution, y intégrer les éléments issus de la crise sanitaire à court et moyen termes tout autant que les nécessaires projections pour la période 2022-2026 en lien avec l'accréditation de l'établissement et son projet immobilier.

Enjeux pour l'ebabx en 2021 – budget prévisionnel BP 2021

L'année 2021 est cruciale pour l'établissement avec le dépôt du dossier d'accréditation objet des réformes internes, reconfigurations des formations, montage et mise en œuvre du projet immobilier et engagement de tous les acteurs pour la période 2022/2026 à travers une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle.

Pour ce faire, l'école se doit d'achever cette mutation.

Le programme immobilier et son inscription au CPER en sont les fondements au plan structurel, tout autant que la refonte à poser pour l'automne 2021 des participations des contributeurs publics et des statuts de l'EPCC intégrant sa pleine dimension métropolitaine et régionale.

Le projet de budget 2021 relève à la fois d'une grande prudence de gestion au regard de toutes les inconnues relatives à la crise sanitaire, tout autant qu'une complète détermination et responsabilité à mener la démarche d'accréditation et ses conditions de validations par nos tutelles.

Les dépenses de fonctionnement proposées au BP 2021 sont projetées sur :

- La version consolidée de l'ensemble des éléments RH stabilisés et postes pourvus en cette rentrée 2020-2021 ;
- Un GVT de 1,2% sur ces bases RH ;
- Le planning engagé des activités pédagogiques projeté pour le 1^{er} semestre 20/21 (octobre 2020 à fin janvier 2021), et prévisions du 2nd semestre + rentrée 21/22 ;
- La couverture chômage des allocataires ebabx + l'assurance chômage des actuels contractuels ;
- Les dépenses de fonctionnement structurelles incompressibles pour couvrir l'année civile 2021 ;
- L'évolution du soutien aux associations étudiantes et Alumni ;
- L'autonomisation effective des SI de l'ebabx les travaux de raccordement au réseau Renater de l'université de Bordeaux et les prises de contrats en propres étant engagées début 2021.

Les recettes de fonctionnement au BP 2021, soumis au vote sont projetées sur :

- La confirmation de la contribution de l'Etat pour 2021 au DOB 2021 le 3.12.20 ;
- La demande de contribution de la Région pour 2021 identique au BP 2020 au DOB 2021 le 3.12.20 ;
- L'état des arbitrages annoncés de la contribution de la ville de Bordeaux ;
- La dotation de compensation de la ville de Bordeaux pour l'autonomisation des SI de l'ebabx qui sera inscrite en base de contribution pour les années 2022 et suivantes ;
- La subvention exceptionnelle de la ville de Bordeaux issue du fond Covid pour palier partiellement les effets de la crise sur les budgets 2020 et 2021 de l'ebabx ;
- Le maintien à l'identique de l'ensemble des droits d'inscriptions étudiants et élèves des cours publics pour 2021/2022 qui seront perçus à l'automne 2021.

Présentation du budget à l'équilibre – BP 2021 suivant les règles comptables

Suivant les éléments posés précédemment, les dépenses prévisionnelles pour l'ensemble de l'année 2021 au chapitre des charges de personnels se portent à **3.644.278 €** pour un total de dépenses prévisionnelles de **4.258.390 €**

Pour ce qui est des recettes et sur les mêmes bases le total des recettes prévisionnelles est de **4.210.890 €** soit un reste à financer de **47.500 €**

Comme énoncé au compte administratif 2020 objet de la délibération D.02-2021, l'excédent d'investissement pourra donner lieu à une reprise du même montant de 47.500 € avec virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, en décision modificative budgétaire au prochain CA, avec l'inscription des dépenses en RH à l'identique du montant inscrit en recette de fonctionnement supplémentaire. Cette opération ne peut être réalisée avant l'adoption d'une délibération spécifique, actuellement en cours de rédaction avec la DGFIP et qui sera objet d'une DM au prochain conseil d'administration.

Le BP 2021 qui suit est donc présenté à l'équilibre en dépenses et recettes, à hauteur de 4.210.890 € en fonctionnement et de 197.502 € en investissement.

FONCTIONNEMENT – Annexes 1 et 2

Dépenses de fonctionnement (en €)	Rappel BP 2020 le 17.12.2019	BP 2021
Charges de personnels et rattachées	3 600 000,00 €	3 596 778,00 €
Charges à caractère général	428 472,00 €	430 000,00 €
Autonomisation S.I.	42 000,00 €	42 000,00 €
Redevances logiciels	8 000,00 €	12 000,00 €
Subventions aux associations	8 000,00 €	12 000,00 €
Pertes de change	120,00 €	100,00 €
Bourses - charges exceptionnelles	15 000,00 €	30 000,00 €
Dotation aux amortissements et aux provisions	88 328,00 €	88 012,00 €
Total dépenses de fonctionnement	4 189 920,00 €	4 210 890,00 €

Recettes de fonctionnement (en €)

Droits d'inscription	200 000,00 €	200 000,00 €
Taxe d'apprentissage	- €	2 500,00 €
Etat - Total	479 004,00 €	479 004,00 €
Etat contribution statutaire	386 000,00 €	386 000,00 €
Evolution contribution statutaire	20 000,00 €	30 000,00 €
Etat Rech. -Pavillon - partenariats-mobilités	73 004,00 €	63 004,00 €
Région Total	140 000,00 €	140 000,00 €
Région contribution de base	115 000,00 €	115 000,00 €
Evolution contribution statutaire	25 000,00 €	25 000,00 €
Ville de Bordeaux - Total	3 254 000,00 €	3 282 000,00 €
Ville de Bordeaux statutaire	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €
Evolution contribution statutaire	70 000,00 €	20 000,00 €
Compensation autonomisation S.I.	42 000,00 €	42 000,00 €
Subvention exceptionnelle fond soutien Covid	- €	80 000,00 €
Subvention classes CHAAP	2 000,00 €	- €
Métropole contribution convention	50 000,00 €	50 000,00 €
Fonds européens (contrat ERASMUS)	17 000,00 €	16 000,00 €
Conventions et partenariats divers ; CVEC...	23 226,00 €	37 386,00 €
Autres (maladie/accidents...)	26 690,00 €	4 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	4 189 920,00 €	4 210 890,00 €

INVESTISSEMENT – Annexe 3

Pour la section d'investissement, les projections en recettes s'appuient sur les amortissements tels que portés en charge en section de fonctionnement, pour une autre partie sur la dotation statutaire de la ville de Bordeaux et par ailleurs sur 2 demandes exceptionnelles auprès de l'Etat (fond de relance crise sanitaire) et de la Région (investissements en lien avec les restructurations issues de la crise Covid).

Les dépenses 2021 portent sur un ensemble de champs à la fois programmés dans le cadre de l'autonomisation effective des SI de l'ebabx, tout autant que de l'ensemble des équipements individuels et d'ateliers à même de permettre à l'établissement de poursuivre son activité avec les contraintes posées par les normes de sécurité sanitaire.

- des renouvellements de matériels informatiques, audio, photo et vidéo inscrits dans le plan de renouvellement et amortissement de ces matériels ;
- les raccordements et travaux de connexion au réseau de l'université RENATER ;
- les équipements informatiques pour le télétravail ;
- les équipements informatiques de prêt aux étudiants et enseignants sur sites ;
- les acquisitions de serveurs et toute la téléphonie réimplantée ;
- l'ensemble des logiciels pour les nouveaux postes informatiques et actualisation des versions existantes ;
- les équipements, travaux et aménagements de l'atelier fer et Master quai de Brazza ;
- les équipements et machines complémentaires pour les dédoublements d'ateliers et extensions sur sites de l'atelier céramique, maquette, 2D et 3D ;
- les matériels et mobiliers nécessités par ces évolutions d'usages et d'implantations.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition et ses annexes.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Annexe 1 - D.04-2021 - BP 2021 Fonctionnement - EBABX

Dépenses de fonctionnement (en €)			
	Rappel BP 2020	réalisé 2020	BP 2021
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 600 000,00 €	3 559 217,63 €	3 596 778,00 €
6218 autres personnels extérieurs	- €	7 918,00 €	12 000,00 €
6336 cotisations au CDG et CNFPT	45 500,00 €	40 706,31 €	50 000,00 €
6338 autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 500,00 €	478,00 €	1 000,00 €
64111 rémunération principale	1 075 800,00 €	1 228 905,55 €	1 250 000,00 €
64112 NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	25 000,00 €	21 285,85 €	24 500,00 €
64118 autres indemnités	280 000,00 €	231 020,59 €	235 000,00 €
64131 rémunérations	1 064 800,00 €	944 062,97 €	965 000,00 €
64138 autres indemnités	- €	20 000,00 €	- €
6451 cotisations URSSAF	668 000,00 €	542 275,72 €	547 600,00 €
6453 cotisations caisses de retraites	370 000,00 €	415 202,77 €	424 178,00 €
64541 cotisations sociales des allocations chômage versées directement	6 000,00 €	2 999,00 €	- €
64542 cotisations sociales des allocations chômage versées à pôle emploi	7 600,00 €	41 174,28 €	50 500,00 €
64731 allocations chômage versées directement	45 000,00 €	58 972,49 €	30 000,00 €
6474 versements aux autres œuvres sociales	1 500,00 €	900,00 €	1 000,00 €
6475 médecine du travail, pharmacie	6 000,00 €	3 316,10 €	6 000,00 €
6488 autres charges	4 500,00 €	- €	- €
			472 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	428 471,85 €	367 437,68 €	472 000,00 €
60611 Eau et assainissement	1 500,00 €	- €	- €
60612 Energie - Electricité	3 000,00 €	1 368,77 €	2 000,00 €
60622 carburant	900,00 €	748,02 €	1 000,00 €
60623 Alimentation	2 500,00 €	903,47 €	2 500,00 €
60631 Fournitures d'entretien	6 500,00 €	6 712,65 €	7 200,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	15 000,00 €	21 377,78 €	18 000,00 €
6064 Fournitures administratives	4 000,00 €	3 927,48 €	4 000,00 €
6065 Livres, disques, cassettes...	6 000,00 €	5 366,24 €	7 000,00 €
6067 Fournitures scolaires // consommables ateliers pédagogiques	45 000,00 €	39 418,81 €	50 000,00 €
6068 Autres matières et fournitures // bâtiments	32 500,00 €	54 923,25 €	42 000,00 €
6132 Locations immobilières	18 000,00 €	18 328,16 €	18 000,00 €
6135 Locations mobilières	25 000,00 €	19 604,63 €	25 000,00 €
614 Charges locatives et de copropriété	1 000,00 €	960,00 €	1 000,00 €
61522 Bâtiments // petits travaux	6 000,00 €	5 749,86 €	15 000,00 €
61558 Autres biens mobiliers // réparations	6 500,00 €	4 965,79 €	5 000,00 €
6156 Maintenance	19 100,00 €	10 591,51 €	19 000,00 €
616 Primes d'assurance (RC + personnel)	31 000,00 €	23 914,56 €	24 000,00 €
6182 Documentation générale et technique // abonnements	4 700,00 €	4 752,06 €	4 800,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	6 416,99 €	10 000,00 €
6188 Autres frais divers // prestations de service liées à pédagogie	11 000,00 €	17 362,78 €	11 000,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00 €	- €	600,00 €
6226 Honoraires des invités dans cadre pédagogique, workshop, invités récurrents ou ponctuels	35 000,00 €	33 986,26 €	35 000,00 €
6228 Divers // prestations intellectuelles liées à événement pédagogique / com	6 000,00 €	6 868,00 €	6 000,00 €
6231 Annonces et insertions	2 000,00 €	6 058,80 €	6 000,00 €
6241 Transports de biens	200,00 €	- €	200,00 €
6247 Transports collectifs	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
6251 voyages et déplacements	28 000,00 €	7 346,58 €	20 000,00 €
6256 missions personnel, déplacements, repas, hébergements + dans cadre Erasmus	32 000,00 €	6 964,42 €	25 000,00 €
6257 réception invités / jury diplôme / hébergement, déplacement, repas	31 571,85 €	16 620,06 €	25 000,00 €
6261 Frais d'affranchissement	5 500,00 €	3 964,38 €	5 500,00 €
6262 Frais de télécommunications	5 000,00 €	4 806,55 €	3 500,00 €
627 Services bancaires	400,00 €	95,38 €	200,00 €
6281 Concours divers // cotisations ANDEA, club des grandes écoles d'Aquitaine, ELIA, PRES, BEAR, Comité EPCC...	10 500,00 €	5 045,00 €	5 500,00 €
6288 automatisation SI	- €	- €	42 000,00 €
6288 divers, autres services extérieurs // prestations services liées à administration générale	18 500,00 €	28 293,64 €	29 000,00 €
65 autres charges de gestion courante (dont redevances logicielles)	8 000,00 €	11 298,67 €	12 000,00 €
6574 subventions fonctionnement aux associations	8 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €
66 charges finances (pertes de change liées à la règle d'avances à l'international)	120,00 €	150,01 €	100,00 €
67 bourses - charges exceptionnelles	15 000,00 €	58 760,59 €	30 000,00 €
6811 dotation aux amortissements	88 328,15 €	87 239,16 €	87 502,00 €
6817 dotations aux provisions pour créances douteuses	- €	- €	510,00 €
Total dépenses de fonctionnement	4 147 920,00 €	4 090 103,74 €	4 210 890,00 €
Recettes de fonctionnement (en €)			
7067 droits d'inscription	200 000,00 €	118 984,00 €	200 000,00 €
7388 taxe d'apprentissage	- €	2 456,57 €	2 500,00 €
74718 contribution statutaire de l'Etat	386 000,00 €	386 000,00 €	386 000,00 €
74718 contribution de l'Etat -évolution contribution statutaire	20 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
74718 contribution de l'Etat pour projets-partenariats-pays basque	- €	5 000,00 €	- €
74718 Etat - jurys	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
74718 Etat - recherche	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
74718 Etat - partenariats G8 / comuea	6 104,00 €	6 104,00 €	6 104,00 €
74718 Etat - pavillon	30 000,00 €	32 484,00 €	30 000,00 €
74718 Etat - provision pour risques & charges - pavillon 2020	- €	- €	- €
74718 Etat - aide à la mobilité	22 400,00 €	22 400,00 €	22 400,00 €
74718 Etat - aide à la mobilité / régularisation écriture 2019	- €	22 400,00 €	- €
7472 Région - contribution statutaire	115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
7472 Région - évolution contribution statutaire	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
74748 Ville de Bordeaux - contribution statutaire	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €
74748 Ville de Bordeaux - évolution contribution statutaire	70 000,00 €	- €	20 000,00 €
74748 contribution de la Ville de Bordeaux / régularisation écriture 2019	- €	35 000,00 €	- €
74748 Ville de Bordeaux - provision pour risques et charges - fonctionnement informatique	- €	42 000,00 €	42 000,00 €
74748 Ville de Bordeaux - quartiers / CHAAP	2 000,00 €	- €	- €
74748 Ville de Bordeaux - projet top 14	- €	1 900,00 €	- €
74748 Ville de Bordeaux - subvention exceptionnelle fonds de soutien COVID	- €	- €	80 000,00 €
74758 contribution Métropole	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
7477 fonds européens (contrat ERASMUS)	17 000,00 €	15 688,80 €	16 000,00 €
70878 Remboursement divers type ville de Floirac / versement cvec / participations étudiantes projets	44 916,00 €	36 054,07 €	37 386,00 €
6419 Autres (maladie/accidents...)	5 000,00 €	27 256,97 €	4 000,00 €
7588 autres produits divers de gestion courante (ajustement prélèvement à la source)	- €	1,96 €	- €
7718 autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	2 428,80 €	- €
Total recettes de fonctionnement	4 147 920,00 €	4 025 659,17 €	4 210 890,00 €

Annexe 2 - D04-2021- BP 2021 projection des charges à caractère général - analytique pédagogique et structurel

	rappel BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Charges à caractère général	428 471,85 €	369 552,47 €	472 000,00 €
Analytique pédagogique	rappel BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
	259 971,85 €	198 640,65 €	243 400,00 €
Alimentation	2 000,00 €	462,12 €	2 000,00 €
Petits équipements et matériels des ateliers	13 000,00 €	42 097,31 €	34 400,00 €
Livre, CD, Vidéo	6 000,00 €	5 366,24 €	7 000,00 €
Fournitures tous consommables/ tous ateliers et lieux de production	67 500,00 €	39 418,81 €	50 000,00 €
Locations matériels-véhicules - benes	5 000,00 €	1 694,43 €	2 000,00 €
Réparations et entretiens des matériels pédagogiques	6 500,00 €	4 965,79 €	5 000,00 €
Documentation générale et technique = abonnements	4 700,00 €	4 752,06 €	4 800,00 €
Versement à des organismes de formation	6 000,00 €	4 676,99 €	6 000,00 €
Sous traitance externalisée de travaux: façonnages/impressions/développements photos...	11 000,00 €	17 362,78 €	11 000,00 €
Honoraires = intervenants sur factures/chargés de mission/coordonateur workshop/graphistes/commissariats...	40 000,00 €	40 854,26 €	41 000,00 €
Annonces et insertions	2 000,00 €	6 058,80 €	6 000,00 €
Transports collectifs = bus pour voyages divers	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Transports de biens - œuvres	200,00 €	- €	200,00 €
Missions des personnels enseignants et direction	32 000,00 €	6 964,42 €	25 000,00 €
Frais de mobilités et invités = hébergements/transports individuels tous projets/invités/jurys/étudiants en individuels...	60 071,85 €	23 966,64 €	45 000,00 €
Analytique structurel/administration	rappel BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
	168 500,00 €	170 911,82 €	228 600,00 €
énergie / carburant		2 114,79 €	3 000,00 €
Alimentation	500,00 €	441,35 €	500,00 €
Fournitures d'entretien	6 500,00 €	6 712,65 €	7 200,00 €
Petit équipement et outillage pour le bâtiment	2 000,00 €	5 717,63 €	5 000,00 €
Fournitures administratives	4 000,00 €	3 927,48 €	4 000,00 €
Autres matières et fournitures = consommables techniques pour bâtiment + médailles + fleurs + fluides = tout sauf fournitures admin.	16 900,00 €	30 542,05 €	24 000,00 €
Travaux bâtiment du locataire = tous aménagements / tous corps de métiers	6 000,00 €	5 749,66 €	15 000,00 €
Maintenance = contrats de maintenance obligatoire informatique/logiciels/machines/terminal CB...	19 100,00 €	10 591,51 €	19 000,00 €
Primes d'assurance	31 000,00 €	23 914,56 €	24 000,00 €
Versement à des organismes de formation	4 000,00 €	1 920,00 €	4 000,00 €
Toutes locations annuelles mob immo. et charges attachées suivant contrats et marchés	38 000,00 €	37 075,19 €	37 600,00 €
Indemité au comptable	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'affranchissement	5 500,00 €	3 964,38 €	5 500,00 €
Frais de télécommunication	5 000,00 €	4 806,55 €	3 500,00 €
Services bancaires CB	400,00 €	95,38 €	200,00 €
Concours et adhésions = CUEA, ANdEA, Comité EPOC, CAUE, Elia...	10 500,00 €	5 045,00 €	5 100,00 €
Autres services extérieurs : dossiers chomages/prestations informatiques Aitxnet...	18 500,00 €	28 293,64 €	71 000,00 €

Annexe 3 D.04-2021 BP 2021 Investissement			
---	--	--	--

Dépenses d'investissement			
---------------------------	--	--	--

		Rappel BP 2020	BP 2021
2031	Frais d'études		
2051	Concessions et droits - logiciels	6 000 €	12 000 €
2181	Aménagements divers	17 328 €	10 000 €
2183	Equipements informatiques et assimilés	10 000 €	35 000 €
2184	Mobiliers	40 000 €	70 000 €
2188	Autres outillages et équipements	15 000 €	30 000 €
		60 000 €	40 502 €
	Total	148 328 €	197 502 €

Recettes d'investissement			
---------------------------	--	--	--

		Rappel BP 2020	BP 2021
40	Amortissements		
13248	Contribution de la ville de Bordeaux	88 328 €	87 502 €
1321	Contribution Etat fond de relance Covid	60 000 €	60 000 €
1322	Contribution Région Nouvelle Aquitaine exceptionnelle		30 000 €
			20 000 €
	Total	148 328 €	197 502 €

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 05-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE
MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX,
Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN,
M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN,
Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

**Délibération D.05-2021 portant retrait de la délibération
D.29-2020 du 3 décembre 2020**

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil d'administration du 3 décembre dernier, vous avez adopté une délibération actant le principe d'une reprise d'excédents d'investissement en recettes de fonctionnement à hauteur de 50 000 €.

Or, le 13 janvier 2021, cette délibération a fait l'objet d'observations de la part du contrôle de légalité, tant au niveau du calendrier que de l'argumentation juridique.
Il convient donc de retirer cette délibération.

Après avoir de nouveau pris l'attache de Madame l'administratrice des finances publiques, il a été convenu de faire une proposition d'une nouvelle délibération lors du prochain conseil d'administration pour une mise en œuvre de cette disposition via la DM2 du budget 2021.

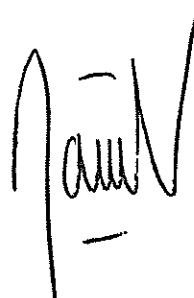
Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs, de retirer la délibération D.29-2020 portant la reprise d'excédents de d'investissements en recettes de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 06-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE
MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX,
Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN,
M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN,
Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.06-2021 portant dotation d'aide au diplôme
--

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études artistiques dispensées à l'ebabx intègrent un certain nombre de technologies. De ce fait, l'investissement financier que les étudiants consacrent à leurs réalisations artistiques, et particulièrement à leur projet de diplôme, prend de plus en plus d'importance.

Pour cette session 2021, il convient de renouveler l'attribution d'une dotation d'aide aux étudiants, sur les mêmes bases et principes que ceux ayant présenté leur diplôme les années précédentes ; cette bourse étant imputée sur le budget de l'école et inscrite au BP 2021

Soit donc :

- 87 euros pour chaque étudiant de 3^e année qui se présente au Diplôme National d'Arts Plastiques (DNA) – session juin 2021
- 189 euros pour chaque étudiant de 5^e année qui se présente au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) – session juin 2021.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, pour permettre aux étudiants d'accéder aux meilleurs tarifs des marchés négociés par l'ebabx, quand certains matériaux sont commandés directement par l'école, le montant de la ou des facture.s correspondante.s sera.ont déduite.s de l'aide au diplôme à l'issue du bilan financier réalisé étudiant par étudiant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Diplôme préparé	NOM	Prénom
DNA Art	BELLAMY	Tom
DNA Art	BENMOUSSA	Lina-Maria
DNA Design	CARRION	Héloïse
DNA Art	CASSAGNE	Anaëlle
DNA Design	CAYO	Fiorenza
DNA Art	CHOI	Boram
DNA Design	CIREDDU	Camille
DNA Design	DA PONTE	Théo
DNA Design	DAUMERIE	Delphine
DNA Art	DAUPHINOT	Charles
DNA Art	DUPONT	Owen
DNA Design	GAUDIN	Thibaut
DNA Art	GAZEAU	Joachim
DNA Art	GENNUSO	Eleàna
DNA Design	GIOIA	Valentin
DNA Art	GOUSSIES	Elsa
DNA Art	GUEZ	Jessica
DNA Art	GUIHEUX	Joane
DNA Art	GUIMBERTEAU	Luna
DNA Art	HUMEAU	Greta
DNA Design	KOLTSOV	Dmytro
DNA Art	KOLUBELOVA	Natalia
DNA Design	LAVIGNEE	Lilou
DNA Art	LEE	Minhee
DNA Art	LIANG	Jie
DNA Design	MAGUERES	Yohann
DNA Art	MARTIN	Léo
DNA Design	MARTIN	Lila
DNA Art	MARTINEZ	Lisa
DNA Art	MONTAUBAN	Juliette
DNA Art	MORVAN	Myrha
DNA Art	MOUAMBA POIGNET	Jonathan
DNA Design	NAZET	Tom
DNA Art	PAOLOZZI	William
DNA Design	PARK	Hee Young
DNA Art	PICARD	Romane
DNA Art	QARAIN	Layan
DNA Design	RIBEIRO	Carlos-Quentin
DNA Design	RIGAUDIN	Mathieu
DNA Art	SEMENTERY	Lukas
DNA Art	SOUBEYROL	Marie
DNA Design	TOFFOLI-DESMARS	Mia
DNA Art	VINET	Naila
DNA Art	WASSER	Mary

CHIFFRE
DE LA GRONDE

09 MARS 2021

Bureau du courrier

DNSEP Art	BARSACQ	Benoit
DNSEP Art	BENBOURNANE	Camille
DNSEP Art	BERRIOT	Charles
DNSEP Art	BOIN	Leni Wyona
DNSEP Art	BRILLET	Hugo
DNSEP Art	DAT	Benjamin
DNSEP Art	FAVREAU	Jean-Baptiste
DNSEP Art	FERNANDES	Laura
DNSEP Art	FERTIN	Juliette
DNSEP Art	LAURO	Emma
DNSEP Art	LI	Irena
DNSEP Art	LIU	Yueqiang
DNSEP Art	MOLLON	Louna
DNSEP Art	POYET	Océane
DNSEP Art	TRAPP	Alexiane
DNSEP Art	XIAO	Xing
DNSEP Art option design	CAUMONT	Alix
DNSEP Art option design	NARDELLA	Jérémie
DNSEP Art option design	PUECH	Justine
DNSEP Art option design	QI	Kexin
DNSEP Art option design	ROJANO	Maria Luisa

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 07-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.07-2021 portant autorisation donnée au directeur de solliciter un renouvellement d'accréditation auprès de l'HCERES et Ministère de la Culture

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1 an, l'ebabx instruit le dossier de renouvellement de l'accréditation de l'établissement auprès des instances de tutelle, à savoir les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (via HCERES) et celui de la Culture.

Le Ministère de la Culture pose une demande d'éléments complémentaires par rapport au dossier de l'HCERES, pour toutes les écoles de la vague B, avec une remise des dossiers pour le 31 mars 2021.

Formellement le conseil d'administration de l'établissement est sollicité pour autoriser ce dépôt des dossiers requis portant renouvellement d'accréditation par l'ebabx.

Le dossier déposé auprès de l'HCERES début janvier 2021 a été élaboré avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et de direction tout au long de l'année 2020. Il a été présenté au Conseil Pédagogique, Scientifique et de la Vie Etudiante (CPSVE) le 26 janvier 2021.

Il est consultable à la bibliothèque de l'ebabx.

Sa structuration et son sommaire sont présentés au présent conseil d'administration.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Ebabx – Conseil d'Administration du jeudi 4 mars 2020

Présentation du dossier d'Accréditation HCERES - Ministère de la Culture

Introduction générale – période 2015-2020

Sur le plan de la structuration des études et suite au renouvellement de l'habilitation DNSEP au grade master obtenue en février 2015, l'ebabx s'est inscrite dans la campagne nationale d'habilitation au grade licence du Diplôme National d'Art – DNA obtenue en 2017. Dans ce cadre, elle a fait évoluer le programme et les dispositifs d'études de la première année dans un objectif de préparation et de continuité avec les autres années du cycle et a retravaillé son programme d'enseignements théoriques dans le tronc commun Art et Design.

La mise en place à la rentrée 2016 d'un post-master co-construit avec les acteurs du territoire s'inscrit dans la mission d'accompagnement professionnel des diplômé.e.s de l'ebabx.

Le recrutement de Dominique Pasqualini à la direction de l'établissement a été déterminant dans la formulation de **nouvelles orientations depuis 2017**. Un large travail de concertation, sous diverses formes, des équipes a posé les premières orientations et actes. Ainsi, les transformations de postes et renouvellements de personnels dans le cadre budgétaire contraint ont priorisé les recrutements de technicien.ne.s spécialisé.e.s responsables des ateliers (maquette, vidéo, son, céramique), complétant les ateliers (bois, métal et plastique), d'un enseignant en écritures artistiques, renouant avec l'histoire de l'école et les dynamiques contemporaines de l'édition et des écritures, et de deux artistes pour le deuxième cycle Art.

La structuration des premier et deuxième cycles en **Parcours et Plateformes** ont amené à repenser les modalités de travail en équipe, d'abord entre les enseignant.e.s, artistes ou chercheur.se.s, mais aussi en associant largement les technicien.ne.s et assistant.e.s d'enseignement des ateliers autour de l'élaboration du projet de l'étudiant.

La reconfiguration accomplie du premier cycle avec la détermination de 5 Parcours en option Art et 2 Parcours en option Design — qui supprime la séparation par classes d'âges mais mobilise autour de thématiques transdisciplinaires — a montré sa pertinence et sa dynamique.

L'ebabx propose aujourd'hui **une approche didactique inédite** pour le premier cycle, qui voit les étudiant.e.s des trois premières années coopérer dans des ateliers mêlant artistes, théoricien.ne.s et technicien.ne.s autour de projets collectifs, transdisciplinaires et inter- médias.

Les effectifs s'en ressentent positivement, tout autant que les résultats de réussite des étudiant.e.s et de qualité de diplôme et la diversité des partenariats et champs artistiques explorés par les étudiant.e.s.

L'impact est aussi notable en deuxième cycle avec les 2 Plateformes — où l'enseignement procède par pédagogie inversée centrée autour des projets singuliers des artistes- étudiant.e.s, par des séminaires, un voyage d'étude et un mémoire de recherche, pour s'accomplir dans la présentation d'un diplôme (DNSEP).

La Plateforme Art a trouvé sa configuration, avec une équipe d'artistes et de théoricien.- ne. s augmentée et adaptée au projet scientifique, une organisation plus collégiale et une cohérence au sein de l'ensemble global des formations de l'établissement et de ses unités de recherche.

L'évolution significative des programmes et équipes Design des deux cycles de formation légitime aujourd'hui pleinement la création d'une **véritable option Design en deuxième cycle** afin de délivrer des diplômes d'option aux étudiant.e.s ayant suivi ce cursus et d'avoir une visibilité plus claire favorisant le recrutement d'étudiant.e.s dans cette option au sein de l'ebabx.

L'accueil de **la résidence d'artistes le Pavillon** pose la fois une ambition internationale pour l'ebabx et un espace mixte de création et de recherche très lié à son territoire et aux interactions avec ses acteur.rice.s majeurs du champ de l'art contemporain et de l'université, avec la création d'une véritable Unité de Recherche interdisciplinaire. Le post- master **Papillon** permet à des diplômé.e.s de l'ebabx de poursuivre leur cursus (6ème année) dans une voie professionnalisante.

L'échéance en 2022 de l'accréditation de l'établissement par les ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur conduit l'ebabx vers **les grands objectifs et priorités suivants**:

Projet de loi
du 10 mai 2017

09 10 2021

Bureau du courrier

- Une école supérieure d'art publique avec ses spécificités d'établissement d'enseignement supérieur culture au cœur de la CUEA, des réseaux régionaux et nationaux (Grand Huit et ANdEA), internationaux (Campus Art-Elia-Campus France-Institut Français...);
- La structuration et le développement des 2 unités de recherche « Edition Monstration » et « Média, Anthropologie, Situation » ;
- La structuration de « l'option design » menant au DNSEP master option design ;
- La structuration d'un 3^e cycle et projets de recherche avec les universités et laboratoires du campus de Bordeaux ;
- Le programme immobilier et équipement des ateliers conforme aux attentes et exigences d'un tel programme ;
- L'objectif 275 étudiant.e.s en 2021, 300 étudiant.e.s à achèvement du programme immobilier en 2024 ;
- La consolidation des dispositifs de résidence internationale de recherche et de création « le Pavillon » et du post-master « le Papillon » en partenariat avec les acteurs économiques, artistiques et partenaires du territoire et les universités de Bordeaux et Bordeaux-Montaigne ;
- La poursuite de l'extension territoriale conventionnée sur la Métropole des cours publics amateurs.

Extraits des dossiers détaillés

- P3 : Sommaire du dossier Grade Licence – DNA option Art
- P4 : Sommaire du dossier Grade Master – DNSEP Option Art
- P5 : Introduction du dossier Design
- P7 : Sommaire du dossier Grade Licence – DNA Option Design
- P8 : Sommaire du dossier Grade Master – DNSEP Art mention Design

SOMMAIRE – GRADE LICENCE – DNA OPTION ART

1	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 1-1 : page 3 Les objectifs de la formation ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites	
Référence 1-2 : page 4 Les débouchés de la formation sont cohérents et explicites	

3	ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 3-1 : page 11 La structure de la formation est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants	
Référence 3-2 : page 12 La structure de formation est adaptée aux différents profils étudiants	
Référence 3-3 : page 16 La formation donne une place importante à l'approche compétences	
Référence 3-4 : page 16 Les étudiants sont au contact des environnements recherche et socio-professionnels associés à la formation	
Référence 3-5 : page 18 La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales et linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études	
Référence 3-6 : page 18 La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement	
Référence 3-7 : page 19 La formation propose des dispositifs personnalisés d'aide à la réussite	
Référence 3-8 : page 20 La formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique et met en place les bonnes pratiques correspondantes	

2	POSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 2-1 : page 6 Positionnement au niveau des institutions d'enseignement supérieur, dans un environnement local, régional, national ou international	
Référence 2-2 : page 8 La formation s'appuie sur les activités de recherche de l'établissement et du site	
Référence 2-3 : page 9 La formation s'appuie sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires	
Référence 2-4 : page 9 La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers	

4	PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 4-1 : page 22 La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée	
Référence 4-2 : page 23 Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation formalisée à laquelle contribuent les étudiants et les autres acteurs de la formation	
Référence 4-3 : page 25 L'évaluation des connaissances et des compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants	
Référence 4-4 : page 26 Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation	

5	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 5-1 : page 29 Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont analysés et publiés	
Référence 5-2 : page 30 La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants	
Référence 5-3 : page 31 Le devenir des diplômés est analysé	
Référence 5-4 : page 31 La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation	

SOMMAIRE – GRADE MASTER – DNSEP OPTION ART

1	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 1-1 : page 3	Les objectifs de la formation ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites
Référence 1-2 : page 4	Les débouchés de la formation sont cohérents avec la formation et explicites

3	ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 3-1 : page 13	La structure de la formation est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants
Référence 3-2 : page 15	La structure de formation est adaptée aux différents profils étudiants
Référence 3-3 : page 18	La formation donne une place importante à l'approche compétences
Référence 3-4 : page 18	La démarche scientifique est au cœur de la formation
Référence 3-5 : page 19	La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales utiles à son insertion professionnelle immédiate
Référence 3-6 : page 20	La formation prépare ses étudiants à l'international
Référence 3-7 : page 20	La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement
Référence 3-8 : page 22	La formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique et met en place les bonnes pratiques correspondantes

2	POSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 2-1 : page 7	La formation énonce son positionnement au niveau des institutions d'enseignement supérieur, dans un espace local, régional, national ou international
Référence 2-2 : page 8	La formation s'appuie sur le potentiel et les activités de recherche de l'établissement et du site
Référence 2-3 : page 10	La formation s'appuie sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires
Référence 2-4 : page 12	La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers

4	PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 4-1 : page 24	La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée
Référence 4-2 : page 25	Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation formalisée à laquelle contribuent les étudiants et les autres acteurs de la formation
Référence 4-3 : page 27	L'évaluation des connaissances et compétences est pratiquée selon des modalités établies et connues des étudiants

5	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 5-1 : page 30	Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés
Référence 5-2 : page 31	La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants
Référence 5-3 : page 32	Le devenir des diplômés est analysé
Référence 5-4 : page 32	La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation

INTRODUCTION DOSSIER DESIGN - ÉVOLUTIONS 2015 - 2020

L'établissement a transformé de manière très conséquente l'enseignement du design dans l'objectif qu'il soit clairement identifié en interne comme en externe.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des études de l'école, qui institue depuis 2017 des Parcours en cycle 1 et des Plateformes en cycle 2 :

- Constitution d'un espace horizontal de travail qui organise la présence des étudiant.e.s et enseignant.e.s du cycle 1 et du cycle 2. Avec, à la fois, des espaces dédiés à chaque cycle et une proximité spatiale qui favorise la collaboration et la visibilité mutuelle des productions des étudiant.e.s. Cette proximité permet aussi une circulation aisée des enseignant.e.s entre les 2 cycles.
- Au sein du cycle 1, deux Parcours :
 - design objet/espace.
 - design graphique et pratiques éditoriales
- Ces deux grandes orientations se retrouvent dans les deux domaines de la Plateforme du cycle 2 :
 - espace, objet, scénographie
 - graphisme et édition
- Mise en place d'un espace de travail commun « Intercycles-Interparcours », sur le mode de l'agence, où des étudiant.e.s de l'année 1 à 5 s'impliquent collectivement dans des propositions de design variées par le domaine, l'échelle et la temporalité : projet, concours, workshop, conception d'une revue, visite d'exposition ou de lieux de travail, voyage d'études. Ceci introduit une porosité entre les Parcours et des passerelles entre les cycles, sur des sujets communs traités dans différents domaines d'application. Avec constitution de groupes de travail à géométrie variable selon les projets.
Les étudiant.e.s peuvent s'inscrire à une ou plusieurs propositions. Quelques projets ont été menés en association avec un ou des Parcours de l'option Art.
Cet espace de travail favorise le développement d'une culture et d'une pratique étendues du design ainsi que l'aptitude à collaborer avec des pairs ou partenaires issus d'autres disciplines. C'est aussi une façon de diversifier son expérience en se confrontant à une variété de situations et postures de travail : commande, prospective, proposition spéculative, expérimentation, discussion, visite active.

En cycle 1, la maquette pédagogique en design a évolué en plusieurs étapes depuis 2015. A partir d'un atelier qui regroupait toutes les pratiques du design, le recrutement de designers en 2015/2016 puis la réforme du cycle 1 (mise en place des Parcours, suppression des Studios) ont clarifié et consolidé les axes d'orientation.

Ceci a été conforté depuis deux ans par :

- la distinction claire des Parcours en design et des Parcours en art,
- une offre élargie des cours théoriques en design et des apports méthodologiques,
- une meilleure articulation entre les 2 cycles design.

L'ebabx propose une offre singulière en design : un design d'auteur et de situation.

Les thématiques de travail sont contemporaines, les étudiants doivent se saisir de l'actualité, des mutations en cours, d'ordre plastique comme technologique, ils doivent se montrer réactifs, analytiques, inventifs. Ces orientations de recherche sont celles qui intéressent les milieux professionnels, elles introduisent dans l'établissement des axes de développement propres au cursus design en général.

Pour en citer quelques-uns : l'impact environnemental des projets en design, la réflexion sur les interfaces matérielles et immatérielles, la mise en scène graphique des données du présent, l'accompagnement des nouvelles pratiques urbaines, l'interprétation et l'exposition des savoirs.

L'équipe a bénéficié d'apports de nombreux professionnels et a trouvé son adéquation avec la structuration et les orientations de l'option.

Elle réunit des compétences croisées dans différents champs du design qui sont autant d'interlocuteurs professionnels pour les étudiants.

Ont été impliqués dans l'enseignement ces dernières années les designers Rachel Cazadamont, Sophie Breuil, Gwenaëlle Girard, David Dubois, Laurent Matras.

Le designer scénographe Franck Houndegla et, plus récemment, la designer Marie- Anne Saint Hubert, diplômée de l'ebabx et spécialisée en céramique, ont rejoint l'équipe d'enseignants.

L'équipe a aussi intégré d'autres compétences avec la collaboration d'un écrivain, d'un photographe, de deux enseignants de dessin, d'un assistant matériaux.

Une nouvelle articulation est établie entre les cycles 1 et 2 design, entre distinction et liaison.

La distinction est claire dans l'organisation et les attendus propres à chaque cycle. La liaison est effective dans les champs du design abordés, la proximité des espaces de travail et l'équipe enseignante mobilisée.

La question technique remise au centre des pratiques.

Une priorité de développement des ateliers techniques a été choisie depuis 2017. Le recrutement de nouveaux chefs d'atelier techniques (maquette, photo, son, vidéo, métal, céramique), l'amélioration des conditions matérielles, des usages et du lien entre les dispositifs d'enseignements ont eu pour objectif de replacer les pratiques de production au centre de la vie de l'école et des pratiques étudiantes.

Celle-ci a pris en compte les spécificités de la formation design (numérique, matériaux, imprimerie) avec pour conséquences de nouvelles possibilités de mise en œuvre, notamment liées aux process numériques, et un niveau de qualité supérieur des réalisations des étudiant.e.s.

Les unités de recherche

Le développement d'une unité de recherche Edition, commune à l'Art et au Design, s'est affirmé, en continuité avec une tradition éditoriale présente dans la ville de Bordeaux et au sein de l'école depuis de nombreuses années.

L'ebabx a recruté un écrivain et remis en place des cours et ateliers d'écriture en premier cycle, ainsi qu'un séminaire de recherche en second cycle, et invite de nombreux écrivains pour des conférences ou des workshops.

Cette unité de recherche s'est complétée d'un volet Monstration qui intègre les recherches de l'option design en scénographie urbaine et scénographie d'exposition. L'unité de recherche Média, Anthropologie, Situation, trans-options également, investit les questions politiques et sociales de milieux, d'environnement, d'écologie, fondamentales aux enjeux du design.

SOMMAIRE – GRADE LICENCE – DNA OPTION DESIGN

0	INTRODUCTION
ÉVOLUTIONS ET DÉVELOPPEMENTS SPÉCIFIQUES DES CYCLES 1 ET 2 DESIGN À L'EBABX (PÉRIODE 2015-2020) page 3	

1	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 1-1 : page 5 Les objectifs de la formation ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites Référence 1-2 : page 7 Les débouchés de la formation sont cohérents et explicites	

3	ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 3-1 : page 15 La structure de la formation est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants Référence 3-2 : page 18 La structure de formation est adaptée aux différents profils étudiants Référence 3-3 : page 21 La formation donne une place importante à l'approche compétences Référence 3-4 : page 21 Les étudiants sont au contact des environnements recherche et socio-professionnels associés à la formation Référence 3-5 : page 24 La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales et linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études Référence 3-6 : page 24 La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement Référence 3-7 : page 25 Dispositifs d'aide à la réussite Référence 3-8 : page 26 La formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique et met en place les bonnes pratiques correspondantes	

2	POSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 2-1 : page 9 La formation énonce son positionnement au niveau des institutions d'enseignement supérieur, dans un environnement local, régional, national ou international Référence 2-2 : page 11 La formation s'appuie sur les activités de recherche de l'établissement et du site Référence 2-3 : page 12 La formation s'appuie sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires Référence 2-4 : page 13 La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers	

4	PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 4-1 : page 28 La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée Référence 4-2 : page 30 Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation formalisée à laquelle contribuent les étudiants et les autres acteurs de la formation Référence 4-3 : page 32 L'évaluation des connaissances et des compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants Référence 4-4 : page 33 Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation	

5	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 5-1 : page 36 Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont analysés et publiés Référence 5-2 : page 37 La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants Référence 5-3 : page 38 Le devenir des diplômés est analysé Référence 5-4 : page 39 La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation	

SOMMAIRE – GRADE MASTER – DNSEP ART MENTION DESIGN

1	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 1-1 : page 3	Les objectifs de la formation ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites
Référence 1-2 : page 4	Les débouchés de la formation sont cohérents avec la formation et explicites

3	ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 3-1 : page 12	La structure de la formation est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants
Référence 3-2 : page 14	La structure de formation est adaptée aux différents profils étudiants
Référence 3-3 : page 17	La formation donne une place importante à l'approche compétences
Référence 3-4 : page 17	La démarche scientifique est au cœur de la formation
Référence 3-5 : page 20	La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales utiles à son insertion professionnelle immédiate
Référence 3-6 : page 20	La formation prépare ses étudiants à l'international
Référence 3-7 : page 21	La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement
Référence 3-8 : page 22	La formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique et met en place les bonnes pratiques correspondantes

2	POSITIONNEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 2-1 : page 7	La formation énonce son positionnement au niveau des Institutions d'enseignement supérieur, dans un espace local, régional, national ou international.
Référence 2-2 : page 9	La formation s'appuie sur le potentiel et les activités de recherche de l'établissement et du site
Référence 2-3 : page 10	La formation s'appuie sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires.
Référence 2-4 : page 11	La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers

4	PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 4-1 : page 24	La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée
Référence 4-2 : page 25	Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation formalisée à laquelle contribuent les étudiants et les autres acteurs de la formation
Référence 4-3 : page 27	L'évaluation des connaissances et des compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants

5	FINALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION
Référence 5-1 : page 29	Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés
Référence 5-2 : page 30	La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants
Référence 5-3 : page 31	Le devenir des diplômés est analysé
Référence 5-4 : page 32	La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 08-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX,
Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M.
Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie
Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.08-2021 portant affectation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus-CVEC

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

Vu l'article L.841-5 du Code de l'Education,

Vu l'article L.1431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L.841-5 du Code de l'Education ;

Chaque étudiant.e non boursier en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus-CVEC lors de son inscription, via un site prévu à cet effet. Pour l'année 2020/2021, elle est fixée à 92€.

Les établissements d'enseignement supérieur Culture reçoivent par le CROUS de rattachement un reversement de 20 € par étudiant inscrit en formation initiale, montant revalorisé en fin d'année scolaire. Au titre de l'année 19/20, cela représentait, pour l'EBABX, 7 854,19 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter ces fonds sur 2 actions déjà initiées et amenées à se poursuivre dans le temps :

- La cellule de lutte contre les violences et les discriminations, composée de volontaires membres du personnel et étudiants dans leur diversité. Ils seront formés et suivis dans cette démarche qui s'intègre dans le plan national de lutte contre les discriminations, le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles. L'ensemble des personnels et étudiants de l'établissement sont dès à présent sensibilisés à ces questions via une communication spécifique et des actions de formation vont être lancées.
- Une permanence de psychologues à distance et sur site de l'école pour toute l'année 2021 pour recevoir, accompagner et le cas échéant orienter les étudiant.e.s en situation de particulière vulnérabilité en cette période de crise sanitaire qui les touche particulièrement

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur cette proposition

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 09-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.09-2021 portant adoption des droits d'inscription aux cours publics pour la fin d'année scolaire 2020-2021

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.20-2020 le conseil d'administration a adopté le 3 décembre dernier des modalités spécifiques pour les droits d'inscription aux cours publics tenant compte de la fermeture des cours sur site du fait de la crise sanitaire et projetant une reprise au début du mois de janvier 2021. Le contexte d'urgence sanitaire ne donnant aucune visibilité quant à une reprise des cours publics sur site, des propositions diverses en fonction des cours et de leurs contraintes ont été maintenues par tous les enseignants. Les publics ont pu se mettre en attente de nouvelles propositions sur site, tout autant que suivre avec régularité les offres à distance.

Afin de poser un cadre clair pour les 4 derniers mois de l'année scolaire 2020-2021 (mars à juin 2021), il est proposé de maintenir les diverses offres à distance en l'état, avec pour chacune sa périodicité, durée de cours, suivis particuliers, et de **demandeur une participation forfaitaire unique de 80€ pour les 4 mois restants** à chaque élève souhaitant poursuivre sous cette forme.

Les cotisations seront appelées à la fin du mois de mars 2021 pour tous les inscrits.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur cette proposition

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 10-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE
MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX,
Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN,
M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN,
Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.10-2021 portant Décision Modificative n°1 (DM1) du budget de l'exercice 2021 de l'EPCC- ebabx -école d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au moment de la préparation du budget 2021, les chiffres consolidés du résultat n'étaient pas connus. À la suite de l'adoption du compte administratif de notre établissement, et conformément aux règles de la comptabilité publique M14, la présente DM a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2021 les résultats de l'exercice 2020.

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des opérations, la maquette officielle de la DM conforme aux normes comptables de la comptabilité publique étant jointe à la présente délibération en annexe.

dépenses			recettes		
section de fonctionnement					
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/678	charges exceptionnelles	531 209,91	c/002	résultat de fonctionnement reporté	531 209,91
total		531 209,91			531 209,91
section investissement					
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/2051	logiciels	30 000,00	c/001	excédent d'investissement reporté	378 277,57
c/2181	agencements divers	50 000,00			
c/2183	matériel informatique	150 000,00			
c/2184	meublier	78 277,57			
c/2188	autres matériels	70 000,00			
total		378 277,57			378 277,57

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 11-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.11-2021 instaurant le « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de l'EBABX
--

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des impôts, notamment son article 81,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public. Par exception, un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

Jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

En pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

Le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durables, l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (vélo personnel ou covoiturage) pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la

quotité de temps de travail de l'agent. Il est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé s'il a été recruté au cours de l'année, s'il est radié des cadres au cours de l'année ou s'il a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année concernée.

Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo.

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur. Son versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur.

Si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il a bien déposé une déclaration sur l'honneur auprès de chacun d'entre eux, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun.

Enfin, le versement du forfait mobilités durables est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos évoqué plus haut et régi par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010.

En conséquence il vous est proposé d'instaurer, à compter du 1^{er} avril 2021 le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de l'EBABX dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé, d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

09 MARS 2021

Bureau du courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

D. 12-2021

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE

MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX, Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN, Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Délibération D.12-2021 autorisant le recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Gironde
--

Mesdames, Messieurs,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission d'accompagnement en évolution professionnelle visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Ce type d'accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé et habilité à cet effet, s'articule autour de la mise en œuvre d'un bilan professionnel visant à déterminer un projet professionnel correspondant aux aptitudes et attentes de l'agent bénéficiaire de cet accompagnement.

Il se déroule sur une période de six mois, pour une durée totale pouvant varier entre trente et quarante heures.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention-cadre.

Chaque demande d'accompagnement fait par la suite l'objet d'une saisine du Centre de Gestion de la Gironde, formulée conjointement par la collectivité et l'agent concerné.

Une réunion tripartite réunissant le Centre de Gestion, la collectivité et l'agent est alors organisée et permet de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation de l'agent. Si tel est le cas, une convention tripartite est alors élaborée permettant de mettre en œuvre l'accompagnement de manière effective.

Le coût facturé par accompagnement est calculé par l'application d'un taux horaire de 45 € (taux fixé par délibération du 19 juin 2019 par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde) au nombre d'heures consacré par le conseiller en évolution professionnelle au suivi de la situation de l'agent (entre trente heures minimum et quarante heures maximum).

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Gironde,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il vous est proposé dans ce cadre de permettre à l'ebabx de recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et d'autoriser Monsieur le Président Baptiste MAURIN à signer la convention-cadre, et les conventions tripartites en cas de recours à la mission.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 4 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président